

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01057

Numéro SIREN : 910 261 114

Nom ou dénomination : 123Green

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2022 sous le numéro de dépôt 9757

123Green
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 71 avenue Georges Clémenceau – 78110 LE VESINET
910 261 114 RCS VERSAILLES

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 MARS 2022</p>

L'an deux mille vingt-deux,
le 30 Mars,
à dix-neuf heures,
au siège social,

les associés de la société 123Green (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Madame Nathalie COTTE, en sa qualité de Président de la Société, préside l'assemblée (ci-après le « **Président de Séance** »).

Monsieur Stéphan PHAM assume les fonctions de secrétaire de séance.

Une feuille de présence a été établie et émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de Séance et le secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des droits de vote de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général de la Société ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Stéphan PHAM**, né le 15 septembre 1966 à Ermont(Val d'Oise), de nationalité française, demeurant au 55, route de Montesson 78110 Le Vésinet.

Monsieur Stéphan PHAM, a déclaré accepter cette fonction, pour laquelle il a déclaré n'être frappé d'aucune des incapacités, interdictions ou déchéances de nature à lui interdire de gérer la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

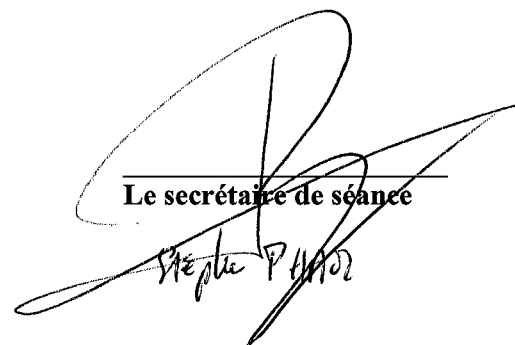
*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de Séance et le secrétaire de séance.



Le Président de Séance



Le secrétaire de séance
Stéphan PHAM